

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Saison culturelle 2022-2023 – Devis et contrat de cession pour le spectacle « Eclisse Totale » du 27 novembre 2022 - Association « Les Amis du Quatuor Leonis » (1.1)**
Service : Culture, Évènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le contrat de cession du spectacle « Eclisse Totale » et son avenant N°1 annexés,

VU le devis du spectacle « Eclisse Totale » annexé,



VU le budget 2022,

VU l'engagement n° 22D-002618 annexé,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les rapports entre la commune et l'association « Les Amis du Quatuor Leonis »,

CONSIDÉRANT que la signature avec l'association « Les Amis du Quatuor Leonis » dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

-  **DE SIGNER** le contrat de cession et son avenant précités,
-  **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 7 370€ HT.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 1^{er} août 2022
Pour le Maire,
Christian PELLE
Adjoint délégué



L'adjoint délégué soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 02 août 2022, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 02 août 2022.

Envoyé en préfecture le 02/08/2022

Reçu en préfecture le 02/08/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220801-2022_143_DEC-DE

